

Projet Éducatif Local

St Martin en Haut



Une démarche de démocratie participative en vue de mettre en œuvre un projet éducatif partagé et commun

PIEGAY Matthieu

Contexte d'émergence du projet

1. La commune de St Martin en Haut

1.1 - La situation géographique

Situé sur le canton de St Symphorien sur Coise, Saint Martin en Haut est un petit village à l'Ouest des Monts du Lyonnais entre Saint Etienne et Lyon, le Beaujolais et le Pilat. Culminant à 750 m d'altitude, le village est classé moyenne montagne. Grâce au réseau autoroutier amélioré pour désenclaver le Nord de la Loire, St Martin en Haut est devenu la troisième couronne lyonnaise très convoitée par les promoteurs immobiliers.

1.2 - La population

Cette convoitise immobilière ainsi que la qualité de vie sur la commune attire de nombreuses familles recherchant une qualité de vie aujourd'hui plus difficile à trouver en ville. En dix ans, la population a augmenté de 15% avec la construction de nombreux lotissements accueillant ainsi des familles avec des enfants en bas âges. Au dernier recensement de 1999 (INSEE), on comptabilisait 3433 habitants sur la commune.

Les données CAF chiffrent un taux de famille double actif de 70% largement supérieur à la moyenne départementale ce qui démontre l'utilité que peuvent avoir les différents modes de garde existant sur la commune pour la population.

Les données nous indiquent également que le niveau de vie des familles est moyen. En effet, au regard des chiffres INSEE, il apparaît que 10 % des actifs ont des bas revenus. De plus, ces dernières années, les agriculteurs rencontrent de grosses difficultés économiques liées aux événements climatiques, ce qui rend de plus en plus précaire les conditions de vie de certaines familles.

Nous pouvons distinguer 3 typologies de populations avec des besoins identiques mais exprimés différemment :

- Les habitants originaires du village
- Les agriculteurs
- les primo arrivants

Nous assistons à un changement des mentalités avec des confrontations culturelles générant parfois des incompréhensions. En effet, certaines familles ont des habitudes de consommation de services qu'elle veulent retrouver à St Martin en Haut, sans forcément d'implication bénévole ou militante, au grand désarroi des associations impliquées dans la vie locale qui ne veulent pas faire de St Martin en Haut une citée dortoir.

1.3 - La population jeune

La commune de St Martin en Haut compte 665 jeunes qui ont entre 6 et 18 ans dont 316 de 6 à 11 ans et 349 de 12 à 18 ans. Ce nombre de jeunes conséquent représente 19,3 % de la population. Ce taux est largement supérieur à la moyenne départementale, ce qui nous permet d'affirmer que St Martin en Haut est constitué d'une population jeune et qu'il y a nécessité de la prendre en compte.

1.4 - Une politique enfance/jeunesse émergente

Afin de rendre cohérent l'offre de loisirs pour les 6/18 ans, la commune de St Martin en Haut a souhaité réfléchir sur la mise en place d'un projet éducatif local. Cette démarche a eu pour objectif de faire émerger une communauté éducative au sein de toutes les associations, afin de construire une politique enfance-jeunesse globale et concertée. L'aboutissement de cette dynamique s'est concrétisé, en 2004, et pour 3 ans par la signature du premier Contrat Temps Libre.

St Martin en Haut a toujours été imprégné d'un tissu associatif très fort et très investi dans de nombreux domaines, qu'ils soient culturels, sportifs ou sociaux. Il y a sur la commune plus de 35 associations actives où 25 d'entre elles proposent et organisent des activités pour les jeunes et les enfants.

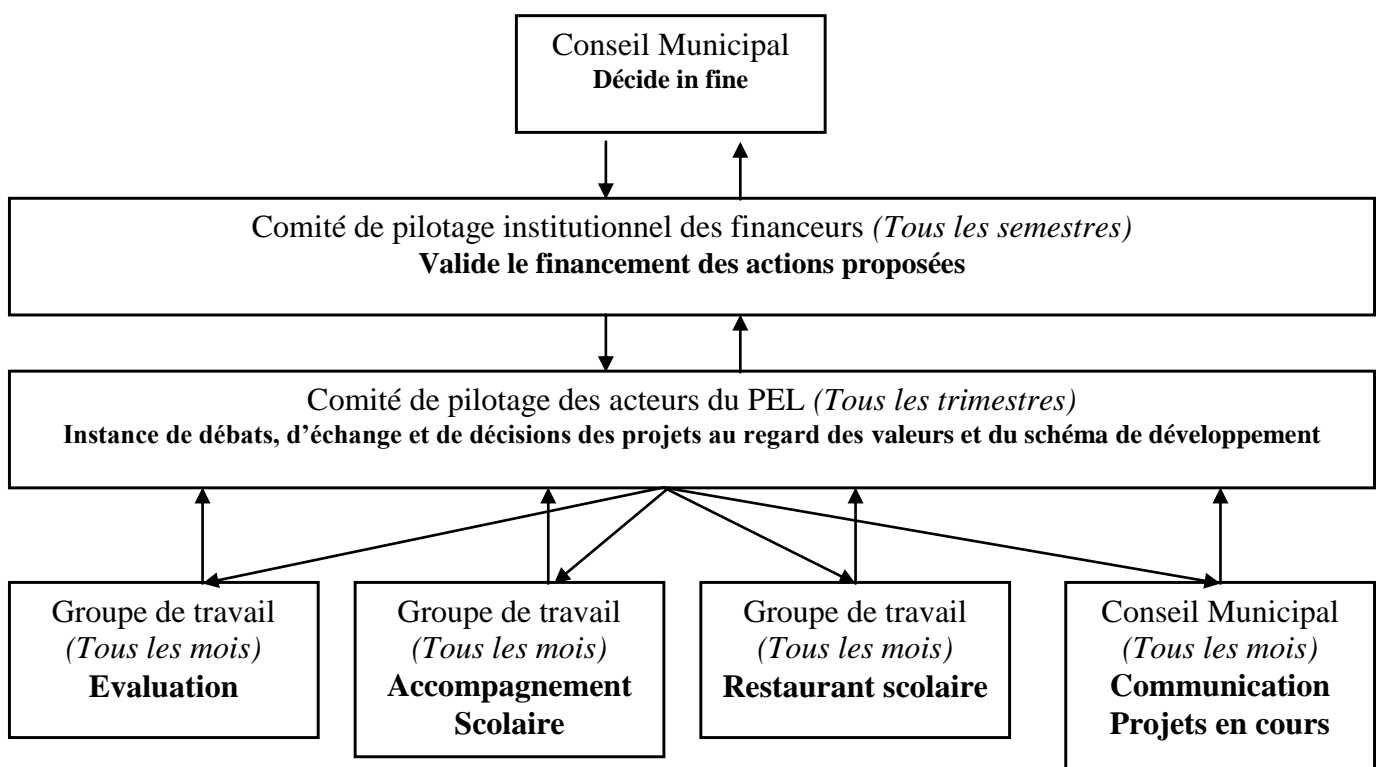
2. Le Projet éducatif Local : Un cadre de pensée

2.1 Cadre organisationnel général

Le Projet éducatif local peut se définir comme un cadre de pensée qui prend acte du caractère partagé de la fonction éducative (famille, école, institutions). Autour d'un socle de valeurs communes, le PEL a pour ambition de mettre en musique l'ensemble de l'offre éducative proposée sur un territoire donné. In fine, elle offre aux décideurs, l'orientation et les choix d'un schéma de développement sur le territoire.

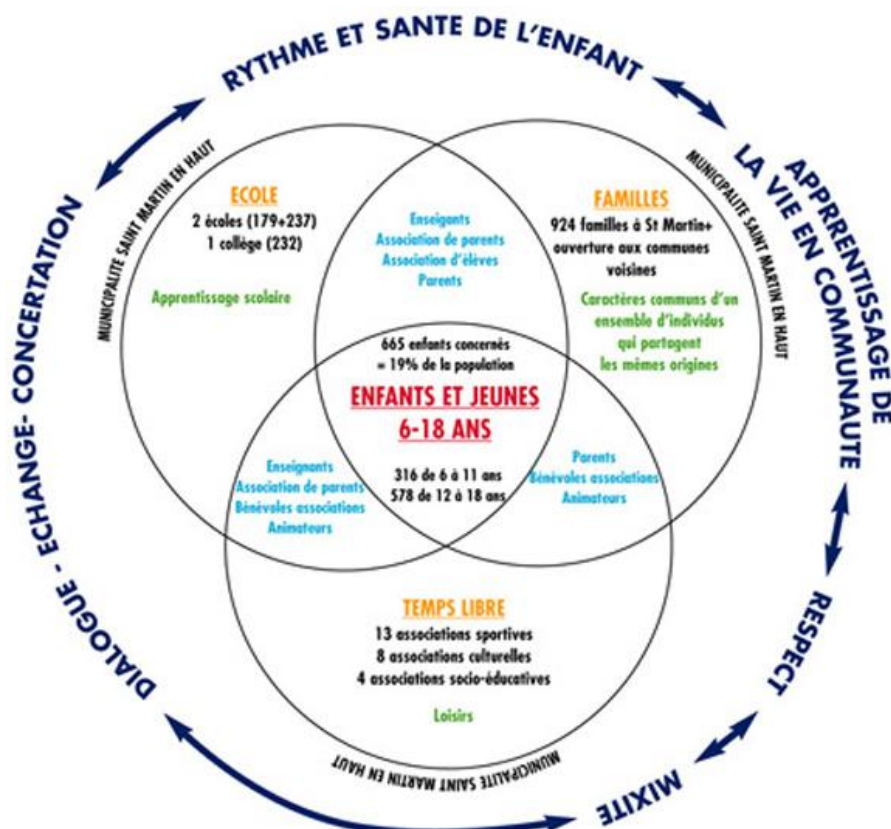
Il s'inscrit dans une démarche de développement social local. Celui-ci étant entendu comme un processus collectif qui permet d'inventer certaines solutions aux problèmes sociaux et économiques et de les mettre en œuvre avec ceux qui en sont les acteurs et les bénéficiaires. (cf définition dictionnaire critique de l'action sociale)

2.2 Cadre organisationnel du Projet éducatif local de St Martin en Haut



Sur St Martin en Haut, nous avons mis en place des instances spécifiques afin de poser un cadre organisationnel identifié par tous les acteurs de la commune. Au regard de la complexité à faire vivre, évoluer et évaluer un tel dispositif, voici un schéma explicatif sur le sens du PEL.

2.3 Schéma de compréhension du Projet Éducatif Local



Ce fonctionnement permet à tous les acteurs de trouver leur place au sein du projet. Ces instances de « démocratie locale » sont des lieux de rencontre, de concertation, de débats et de réflexion partagée qui ont fait émerger la dynamique « projet ». Constituées d'associations, d'institutions et d'élus, ces instances sont des espaces privilégiés dépassant les enjeux particuliers, favorisant ainsi la mise en réseau des associations entre elles et donc le développement social local.

Il est important de rappeler que ces instances ne sont pas décisionnaires, elles permettent cependant de mettre en perspective un certains nombres d'éléments d'analyse rendant le choix des décisions plus objectives, plus construites et de fait plus partagées.

Toutefois, ce mode de fonctionnement nous oblige à porter une attention particulière,

- Sur les difficultés de communication entre tous les acteurs du réseau
- Sur la dilution des modes de participation
- Sur les motivations et les contraintes des acteurs à faire vivre le PEL
- Sur les prochaines échéances des municipales

2.4 Missions

D'une manière générale, nous pouvons dire que la mission du PEL sur St Martin en haut vise à l'accès de tous les enfants à la citoyenneté par une offre éducative ouverte à tous, diversifiée et cohérente. Cette mission vaste nécessite une rigueur et une honnêteté des différents acteurs.

C'est pourquoi, nous avons travaillé à l'élaboration d'un support écrit du PEL spécifique à la commune avec des valeurs et des objectifs où chaque mot écrit a un sens commun et partagé par tous. Ce socle de valeurs communes nous a permis d'avancer dans nos actions éducatives à travers une méthode rigoureuse. Neutralisant les enjeux particuliers de chaque association, cette base de référence laisse place à de véritables projets émergeant de besoins identifiés par le diagnostic de départ.

Exemple:

Association x a un projet qu'elle veut faire rentrer dans le CTL

- Etape 1 : Rencontre avec le coordonnateur pour vérifier si le projet est recevable en l'état, le cas échéant le coordonnateur peut conseiller ou orienter l'association.
- Etape 2 : Projet proposé au comité de pilotage opérationnel pour avis.

- Etape 3 : Si Avis favorable, projet proposé au comité de pilotage institutionnel.
- Etape 4 : Si avis favorable, décision finale du conseil municipal de la commune.

Ces différentes étapes permettent à chaque instance de participer et de donner un avis sur les projets qui peuvent être engagés ou non.

3. La coordination : Animer une démarche DSL : l'action collective

Si le PEL, c'est l'idée de mettre en musique l'offre éducative sur la commune, on peut dire alors que le coordonnateur en est le chef d'orchestre. J'ai la chance d'avoir la confiance de tous les acteurs et d'être légitimé par la municipalité avec une certaine marge de manœuvre pour toujours anticiper cette démarche de développement social local basée sur l'action collective.

Les fonctions relatives à cette mission de coordination sont :

- ✚ Soutenir et développer la politique enfance-jeunesse sur la commune.
- ✚ Faire émerger le projet éducatif local avec les partenaires à partir de valeurs éducatives communes.
- ✚ Assurer le suivi technique et financier des différentes actions mises en œuvre.
- ✚ Préparer et animer les différents comités de pilotage avec les différents partenaires.
- ✚ Assurer le suivi technique et financier entre les différents opérateurs, la CAF, la MSA et la commune.
- ✚ Mettre en place des outils d'évaluation permanents afin d'ajuster le schéma de développement décidé sur les trois ans.

